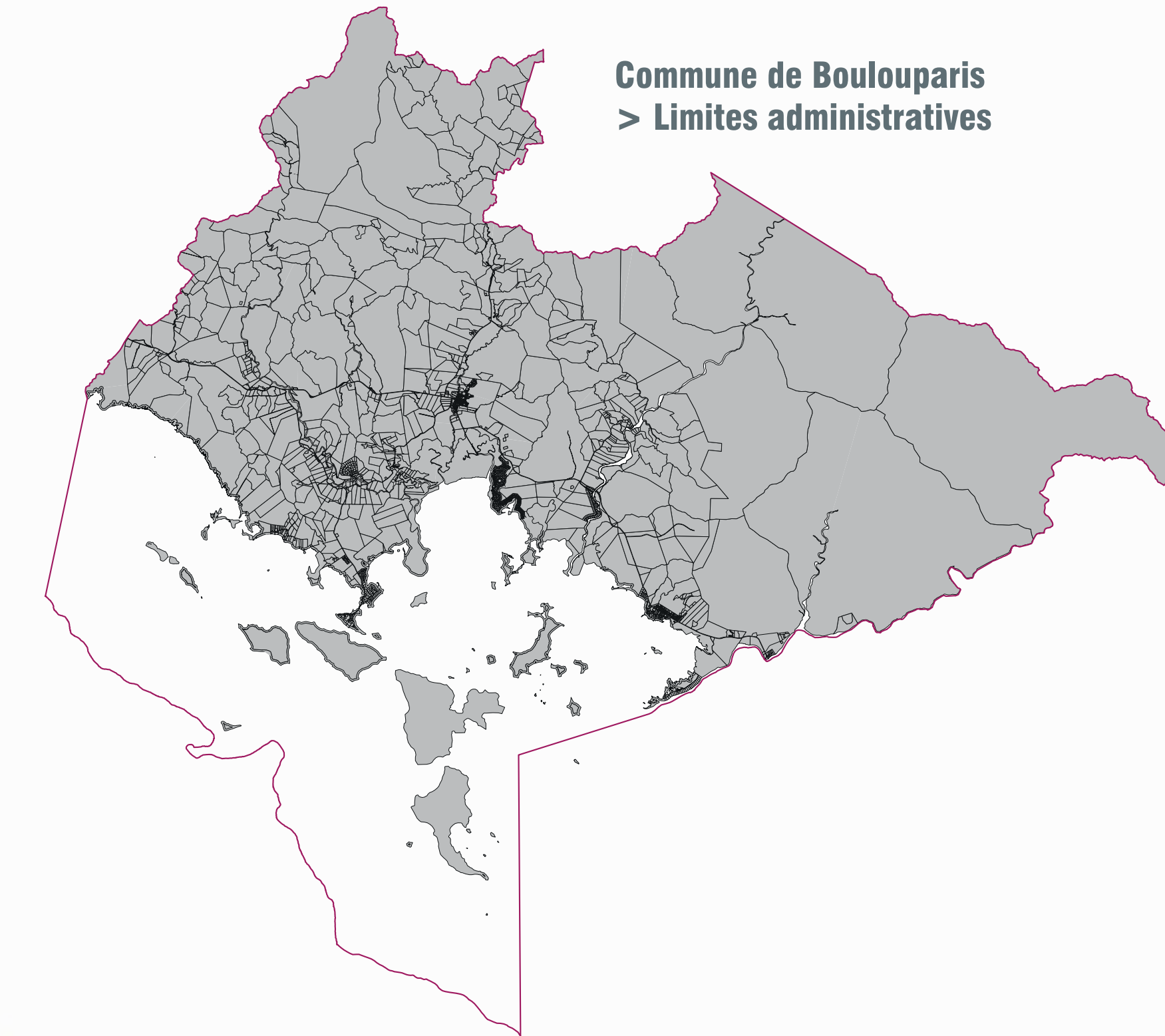


PLAN DE ZONAGE

Commune de Boulouparis

Plan de zonage avec données topographiques à titre informatif

PUD approuvé par la délibération n° 95-2025/APS du 04 décembre 2025



**Plan d'Urbanisme Directeur
de la commune de BOULOUPARIS**

PLAN DE ZONAGE


Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Boulouparis

Assistance à maîtrise d'ouvrage :
ATHANOR CALEDONIE
24 Bis, rue Dame Lechanteur - BP 8013 - 98807 NOUMEA
TF : 27.63.70
CAPSE NC
3 rue Dolbeau - ZI Ducos - BP 12377 98802 - NOUMEA CEDEX
TF: 25.30.20

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
		PUD approuvé par la délibération n° 95-2025/APS du 04 décembre 2025

FORMAT : A0
Echelle : 1/50 000

PLAN DE ZONAGE 01 Février 2025
Plan de zonage avec données topographiques à titre informatif



LÉGENDE

- ZONES NATURELLES**
- > Zones naturelles protégées « Zones NP »
 - > « zones NPfs » spécifiques aux forêts sèches
 - > « zones NPfh » spécifiques aux forêts humides
 - > « zones NPM » spécifiques aux mangroves
 - > Zones naturelles de loisirs et de tourisme « Zones NLT »
 - > Zones naturelles d'exploitation minières ou de carrières « Zones NM »
- ZONES AGRICOLES**
- > Zones agricoles « Zones AC »
 - > Zones agricoles non constructibles « Zones ANC »
- TERRES COUTUMIÈRES**

- ZONES URBAINES**
- > Zones centrales « UA »
 - > Zones résidentielles « UB »
 - UB 1... (densité plus élevée en périphérie de zone centrale)
 - UB 2... (quartiers résidentiels apaisés de plus faible densité)
 - UB po1 ... (lotissement Port Ouenghi - lotissement existant)
 - UB po2 ... (lotissement Port Ouenghi - extension du lotissement)
 - > Zones d'habitat rural « UR »
 - URrp (lotissement rural River Point)
 - > Zones d'activité économique « UAE »
 - UAEc (dédié spécifiquement aux petits commerces, services, en lien avec la RT1)
 - > Zones touristiques « UT »
 - > Zones de loisirs « UL »
 - > Zones d'équipements « UE »
- ZONES À URBANISER**
- > Zones à urbaniser



PLAN DE ZONAGE

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Boulouparis



Assistance à maîtrise d'ouvrage :


ATHANOR CALEDONIE
24 Bis, rue Dame Lechanteur - BP 8013 - 98807 NOUMEA
TF : 27.63.70

CAPSE NC
3 rue Dolbeau - ZI Ducos - BP 12377 98802 - NOUMEA CEDEX
TF : 25.30.20

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
		PUD approuvé par la délibération n° 95-2025/APS du 04 décembre 2025

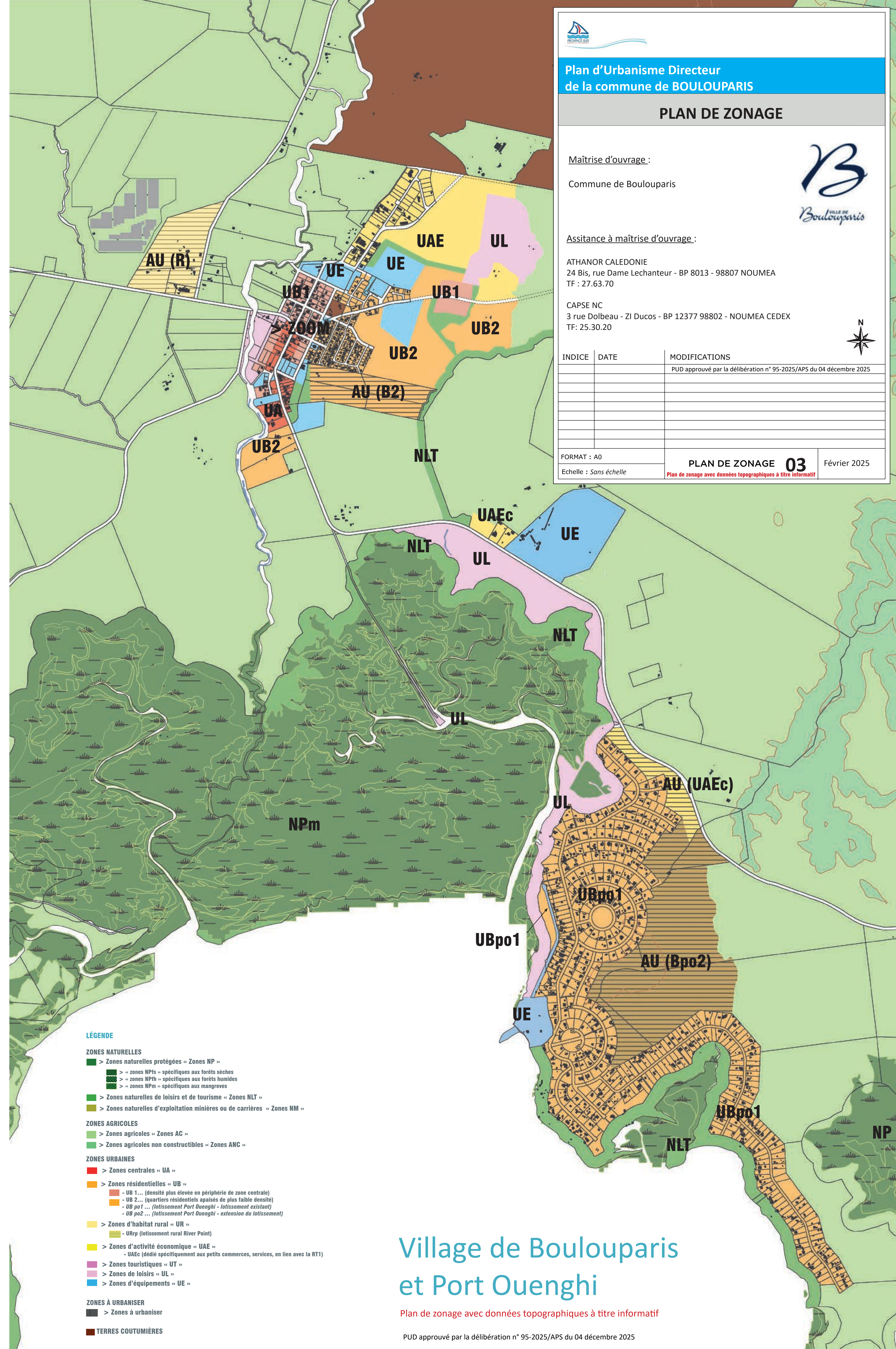
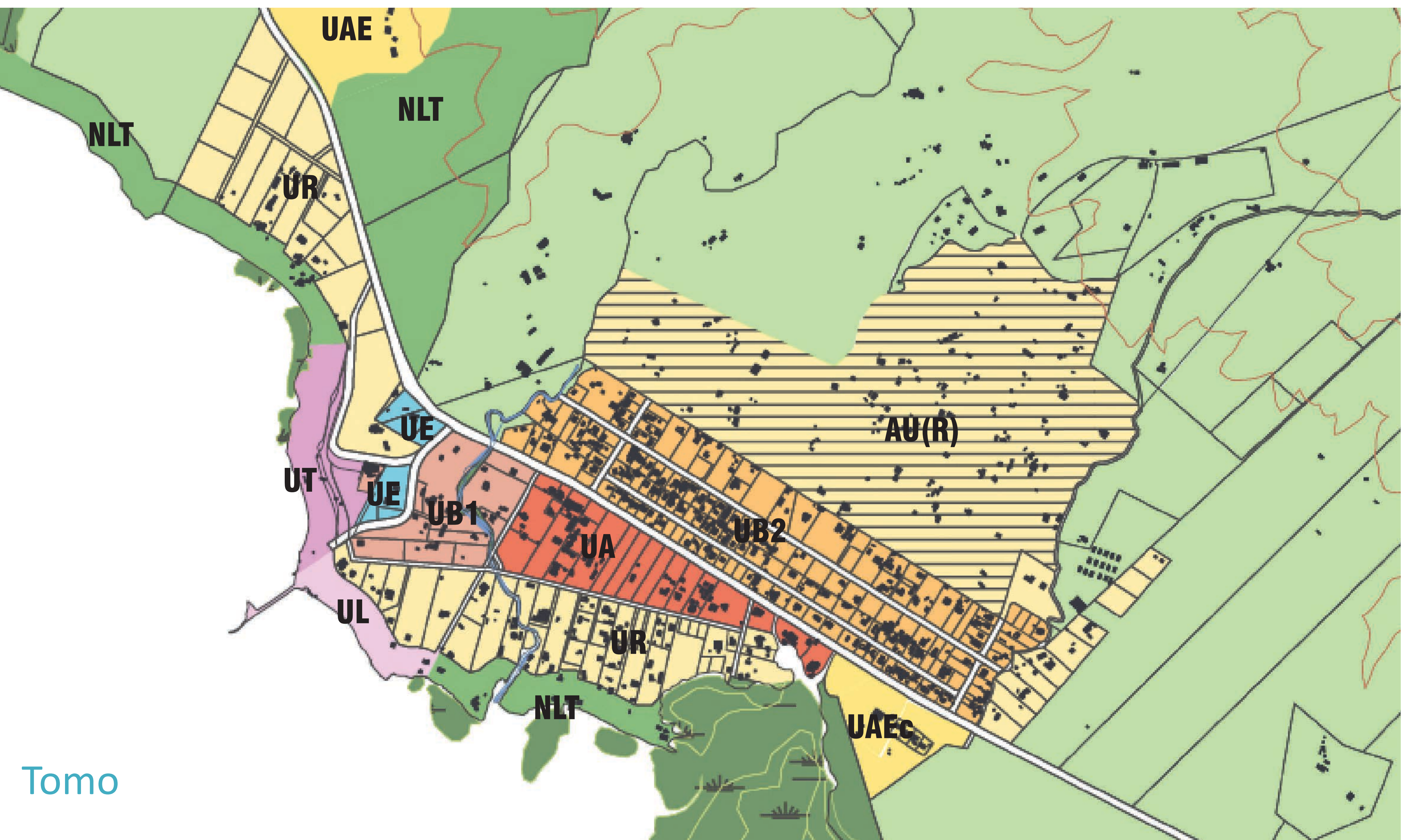
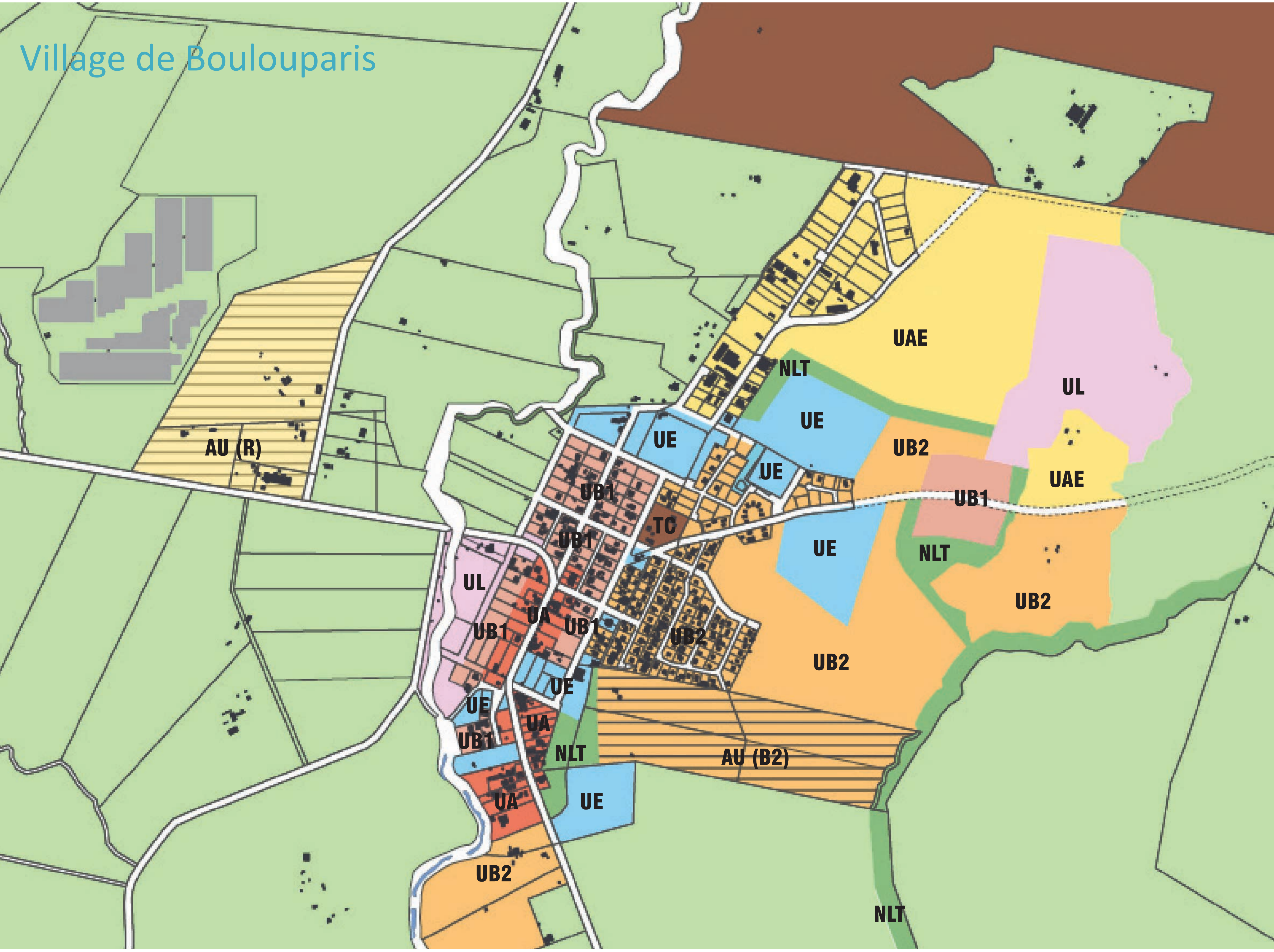
FORMAT : A0
Echelle : Sans échelle

PLAN DE ZONAGE 02
Plan de zonage avec données topographiques à titre informatif
Février 2025



LÉGENDE

- ZONES NATURELLES**
- > Zones naturelles protégées « Zones NP »
 - > zones NPfs « spécifiques aux forêts sèches »
 - > zones NPm « spécifiques aux forêts humides »
 - > zones NPm « spécifiques aux mangroves »
 - > Zones naturelles de loisirs et de tourisme « Zones NLT »
 - > Zones naturelles d'exploitation minières ou de carrières « Zones NM »
- ZONES AGRICOLES**
- > Zones agricoles « Zones AC »
 - > Zones agricoles non constructibles « Zones ANC »
- ZONES URBAINES**
- > Zones centrales « UA »
 - > Zones résidentielles « UB »
 - UB 1... (densité plus élevée en périphérie de zone centrale)
 - UB 2... (quartiers résidentiels apaisés de plus faible densité)
 - UB po1... (lotissement Port Ouanghi - lotissement existant)
 - UB po2... (lotissement Port Ouanghi - extension du lotissement)
 - > Zones d'habitat rural « UR »
 - URrp (lotissement rural River Point)
 - > Zones d'activité économique « UAE »
 - UAEc (dédié spécifiquement aux petits commerces, services, en lien avec la RT1)
 - > Zones touristiques « UT »
 - > Zones de loisirs « UL »
 - > Zones d'équipements « UE »
- ZONES À URBANISER**
- > Zones à urbaniser
- TERRES COUTUMIÈRES**
- TC



Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de BOULOUPARIS

PLAN DE ZONAGE

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Boulouparis

Assistance à maîtrise d'ouvrage :
ATHANOR CALEDONIE
24 Bis, rue Dame Lechanteur - BP 8013 - 98807 NOUMEA
TF : 27.63.70
CAPSE NC
3 rue Dolbeau - ZI Ducos - BP 12377 98802 - NOUMEA CEDEX
TF: 25.30.20

INDICE | DATE | MODIFICATIONS
PUD approuvé par la délibération n° 95-2025/APS du 04 décembre 2025

FORMAT : A0
Echelle : Sans échelle

PLAN DE ZONAGE 03 Février 2025
Plan de zonage avec données topographiques à titre informatif

- LÉGENDE**
- ZONES NATURELLES**
- > Zones naturelles protégées « Zones NP »
 - > zones NPc « spécifiques aux forêts sèches »
 - > zones NPf « spécifiques aux forêts humides »
 - > zones Npm « spécifiques aux mangroves »
 - > Zones naturelles de loisirs et de tourisme « Zones NLT »
 - > Zones naturelles d'exploitation minières ou de carrières « Zones NM »
- ZONES AGRICOLES**
- > Zones agricoles « Zones AC »
 - > Zones agricoles non constructibles « Zones ANC »
- ZONES URBAINES**
- > Zones centrales « UA »
 - > Zones résidentielles « UB »
 - UB 1... (densité plus élevée en périphérie de zone centrale)
 - UB 2... (quartiers résidentiels apaisés de plus faible densité)
 - UB po 1... (lotissement Port Ouenghi - lotissement existant)
 - UB po 2... (lotissement Port Ouenghi - extension de lotissement)
 - > Zones d'habitat rural « UR »
 - URtr (lotissement rural River Point)
 - > Zones d'activité économique « UAE »
 - UAEc (dédié spécifiquement aux petits commerces, services, en lien avec la RT1)
 - > Zones touristiques « UT »
 - > Zones de loisirs « UL »
 - > Zones d'équipements « UE »
- ZONES À URBANISER**
- > Zones à urbaniser
- TERRES COUTUMIÈRES**

Village de Boulouparis et Port Ouenghi

Plan de zonage avec données topographiques à titre informatif

PUD approuvé par la délibération n° 95-2025/APS du 04 décembre 2025